
LE RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC

SECTEUR
COLLÉGIAL
Mai 2025

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES
LIGUES DE CONFÉRENCE
CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

CHEERLEADING

ARTICLE 1 LES RÈGLES DE JEU

Les règlements en vigueur sont les règlements techniques de la Fédération de Cheerleading du Québec (FCQ), à l'exception des règlements spécifiques suivants:

ARTICLE 2 LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE PARTICIPATION

Pour la saison 2025-26, seule la catégorie mixte, niveau 4 est offerte.

- ~~2.1 — Chaque collège peut s'inscrire en niveau 4 (féminin ou mixte) ou niveau 5 (féminin ou mixte). La date de confirmation d'inscription à la ligue pour la saison à venir est le 1er octobre. (Exemple : saison 23-24, confirmation d'inscription au 1er octobre 2023).~~
- ~~2.2 — Pour que le niveau 4 soit viable, il doit y avoir un minimum de 4 inscriptions dans une même conférence.~~
- ~~2.3 — La catégorie mixte devra avoir le minimum d'équipe requise (4) avant d'envisager ouvrir la catégorie féminine.~~
- ~~2.4 — Lors du championnat de conférence et du championnat provincial, il y aura autant de classement que de catégories reconnues.~~
- ~~2.5 — Une équipe pourra changer de catégorie (féminin ou mixte) ou de niveau (4 ou 5) à la session d'hiver. Cette modification devra se faire au plus tard le 1^{er} février.~~
- ~~2.6 — Possibilité de participer avec l'autre conférence si le niveau ou la catégorie désirée n'est pas disponible dans sa propre conférence.~~
- ~~2.7 — Seules les catégories ayant des équipes provenant des 2 conférences auront accès au championnat provincial, et ce, à la suite des inscriptions officielles à la ligue ou lors de la deuxième compétition de la saison (session d'hiver).~~
- ~~2.8 — Les catégories viables ayant des équipes provenant d'une seule conférence auront accès au championnat de conférence (avec remise des mérites), mais n'auront pas accès au championnat provincial.~~

- 2.9 Une équipe devra avoir un minimum de 8 participants et un maximum de 30 participants.

ARTICLE 3 FORMULE DE COMPÉTITION

- 3.1 Il y a un circuit de compétition : Nord-Est.
- 3.2 La saison régulière comporte 2 compétitions.
- 3.3 Voici la valeur accordée aux résultats de chacune des compétitions :

Compétition C1 : Aucun point

Compétition C2 : 1re position = 35 pts, 2e = 32 pts, 3e = 29 pts, 4e = 26 pts, 5e = 23 pts, 6e = 20 pts, 7e = 17 pts, 8e = 14 pts, 9e = 11 pts, 10^e = 8 pts, 11e = 5 pts, 12e = 2 pts

Compétition Conférence :

1re position = 65 pts, 2e = 59 pts, 3e = 54 pts, 4e = 49 pts, 5e = 43 pts, 6e = 37 pts, 7e = 32 pts, 8e = 26 pts, 9e = 20 pts, 10^e = 15 pts, 11e = 9 pts, 12e = 4 pts

L'échelle de points peut être ajustée en fonction du nombre d'équipes inscrites

Bris d'égalité : en cas de bris d'égalité au cumulatif des deux compétitions, le classement du championnat de conférence prévaut

Championnat provincial : Aucun classement cumulatif.

- 3.4 Les collèges inscrits à la ligue doivent participer à toutes les compétitions de la saison régulière.

ARTICLE 4 COMPÉTITIONS

4.1 Inscription

Les collèges devront faire parvenir leurs inscriptions selon les modalités et échéances fixées par le comité organisateur.

4.2 Entraîneur/accompagnateur

En tout temps, il doit y avoir un entraîneur ou un accompagnateur reconnu par le collège pour accompagner les participants aux compétitions. Cette personne doit être âgée de 18 ans ou plus; elle ne peut pas participer à la compétition pour laquelle elle agit en tant qu'entraîneuse/accompagnatrice.

4.3 Réservistes

Chaque équipe peut avoir un maximum de 4 réservistes (remplaçants).

Les critères d'admissibilité sont les mêmes pour un étudiant-athlète régulier ou un réserviste.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum d'un(e) étudiant-athlète né(e) entre 2000 - 2002 (pour l'année 2025-2026).

ARTICLE 5 CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE

5.1 Participation

Chaque collègue inscrit à la ligue doit participer au championnat de conférence (ce championnat est ouvert et obligatoire pour tous).

5.2 Admissibilité

Pour pouvoir participer au championnat de conférence, un athlète devra être présent à au moins 50% des rencontres en saison régulière.

5.3 Mérite sportif

Pour le circuit Sud-Ouest : Bannières à l'équipe championne de chaque catégorie reconnue. Médailles d'or, d'argent et de bronze à tous les athlètes des trois (3) premières équipes de chaque catégorie reconnue (maximum 40 médailles par équipe).

Pour le circuit Nord-Est : Bannières à l'équipe championne de chaque catégorie reconnue. Médailles d'or, d'argent et de bronze à tous les athlètes des trois (3) premières équipes du classement de la saison régulière de chaque catégorie reconnue lors du championnat de conférence (maximum 40 médailles par équipe).

5.4 Bris d'égalité (modif. mai 24)

En cas d'égalité, nous appliquons le bris de Cheer Québec.

5.5 Protêt

Les protêts liés au jugement d'un officiel ne sont pas recevables.

Pour tous les autres cas, veuillez vous référer à notre réglementation de secteur. (Article 17)

ARTICLE 6 CHAMPIONNAT PROVINCIAL

6.1 Accès

Les accès au championnat sont les suivants:

Ligue de 5 à 7 équipes et moins : 4 accès

Ligue de 8 à 10 équipes : 6 accès

Ligue de 11 à 12 équipes et plus : 8 accès

Un collègue qui se mérite un accès au championnat provincial doit participer à ce championnat.

6.2 Admissibilité

Pour pouvoir participer au championnat provincial, un athlète devra être présent au championnat de conférence.

6.3 Mérite sportif

Bannières à l'équipe championne de chaque catégorie reconnue.
Médailles d'or, d'argent et de bronze à tous les athlètes des trois (3) premières équipes de chaque catégorie reconnue (maximum 40 médailles par équipe).

6.4 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est le même que celui utilisé lors des championnats de conférence (voir article 5.3).

ARTICLE 7 UNIFORMES

L'uniforme des athlètes doit cacher le ventre en tout temps.

ARTICLE 8 ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des deux premières compétitions sera déterminé par tirage au sort par la permanence. Le classement de la saison régulière définira l'ordre de passage au championnat de conférence (la dernière équipe au classement s'exécutera en premier lors du championnat de conférence et ainsi de suite).

~~Au championnat provincial, la conférence hôte s'exécutera en dernier. (Ex. 4e position de la conférence qui visite, 4e position de la conférence hôte, 3e position de la conférence qui visite, 3e position de la conférence hôte et ainsi de suite.) (NA 2023-24)~~

Au championnat provincial, on utilise le classement cumulatif de la saison régulière. Parmi les équipes qui ont obtenu un accès au championnat provincial, l'équipe la moins bien classée s'exécute en premier, et ainsi de suite. (modif. Mai 2025)

ARTICLE 9 COMITÉ CONSULTATIF

Un comité consultatif est mis sur pied pour faire l'étude de tous les points qui lui sont soumis pour étude dans l'année scolaire. Ce comité se rencontrera une fois par année et il soumettra ses recommandations à la réunion provinciale en juin. La composition du comité sera revue lors de la réunion annuelle de juin.

*RC/DL
mai 2025*

ANNEXE 1

CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE CHEERLEADING

Procédure – Feuilles de pointage

Veillez prendre note de la procédure de révision des feuilles de pointage, comme stipulé dans les normes de la Fédération de Cheerleading du Québec. Cette procédure est en vigueur lors du championnat provincial scolaire et collégial.

Feuilles de pointage

- Une personne sera disponible, à la table de consultation près de la scène des juges, afin que vous puissiez consulter vos feuilles de pointage et poser des questions.
- Vous pourrez passer à la table de consultation (près de la scène des juges) 20 minutes après la performance de votre équipe afin de consulter vos feuilles de pointage (voir technique plus bas);
- Si vous désirez obtenir une révision, vous devez faire la demande à ce moment (à la table de consultation);
- L'entraîneur pourra demander de consulter les feuilles de pointage afin de valider les gammes de points de DIFFICULTÉ et les ILLÉGALITÉS seulement. Aucune note de technique ne sera revue;
- Si aucune révision n'est demandée, vous pourrez partir avec vos feuilles;
- Si vous ne venez pas chercher vos feuilles à cette table, nous vous les remettrons lors de la remise de médailles;
- 20 minutes après la dernière performance, notez qu'il ne sera plus possible de demander une révision, puisque ce sera le moment de remettre les prix.

ANNEXE 2

Guide d'accueil des compétitions collégiales

Passages

La ligue collégiale souhaite avoir 2 passages lors des compétitions, lorsque possible. Chacun des passages vaut pour 50% de la note.

Révision vidéo

La révision vidéo n'est pas obligatoire lors des compétitions de saison régulière.

Rang

Lorsque possible, la ligue souhaite que le classement complet de la compétition soit nommé lors des remises/annonces

Notes

Lorsque possible, la ligue souhaite avoir accès aux résultats du premier passage avant le deuxième passage.

La ligue souhaite avoir accès aux feuilles de pointage avant de quitter la compétition.